



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

**Régime simplifié de TVA en ligne
(EFI)**

**Déclarer et payer les acomptes
de TVA n° 3514**

Sommaire :

1. Présentation.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Précision sur le champ de cette procédure.....	3
1.4. Prérequis.....	4
2. Consultation du compte fiscal pour obtenir le montant de l'acompte attendu.....	4
3. Accès au service "Déclarer la TVA" pour déclarer le montant de l'acompte attendu.....	6
4. Accès au service "Payer la TVA".....	16
4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré.....	16
4.2. 2e cas : vous payez ultérieurement.....	18
4.3. Sélection de la facture.....	19
4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s).....	22
4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire.....	22
4.4.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires.....	24
4.5. Récapitulatif du paiement.....	26
5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	30

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Cette fiche¹ décrit l'enchaînement des opérations nécessaires pour déclarer et payer en ligne la TVA pour les usagers soumis au régime simplifié d'imposition.

Ces usagers doivent déposer, au cours de leur exercice comptable, trois formulaires :

- deux acomptes semestriels de TVA n°3514 (en juillet et décembre) ;
- et une déclaration annuelle CA12.

Deux types de téléprocédures sont offerts pour déclarer et payer la TVA :

- l'Envoi de Formulaires Informatisé (EFI) : les usagers professionnels déclarent et payent directement sur le site impots.gouv.fr leur déclaration de TVA.
- l'Envoi de Données Informatisé (EDI) : les usagers professionnels passent par un prestataire de service extérieur, nommé partenaire EDI, chargé de transmettre à l'administration fiscale des fichiers comportant des données déclaratives et de paiement pour le compte des usagers.

Cette fiche concerne uniquement les usagers utilisant les téléprocédures EFI.

1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers souhaitant déclarer et payer en ligne l'acompte de TVA n°3514.

Les usagers qui souhaitent déclarer et payer d'autres formulaires de TVA peuvent consulter la fiche FOCUS [Déclarer et payer la TVA](#).

La déclaration et le paiement de la TVA doivent obligatoirement être effectués de manière dématérialisée conformément aux dispositions des articles 1649 quater B quater et 1695 quater du Code Général des Impôts (CGI). Le non-respect de cette obligation entraîne l'application de pénalités visées à l'article 1738 du CGI.

1.3. Précision sur le champ de cette procédure

Notez qu'un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour plusieurs entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.

Précision concernant le télépaiement : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque.

Exemple : un paiement enregistré le 5 décembre pour la déclaration dont la date limite de dépôt est au 19 décembre ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 19 décembre.

¹ L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site impots.gouv.fr > Votre espace professionnel > Aide

1.4. Prérequis

Vous devez :

1. disposer d'un espace professionnel ;
2. disposer du service Consulter le compte fiscal ;
3. disposer du service Déclarer la TVA et/ou Payer la TVA.

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#), [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#) et [Déclarer et payer la TVA](#)

4. accéder à votre espace professionnel via le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (cf. ci-dessous).



The screenshot shows the official website of the French tax authorities. At the top, there is a logo for the République Française and the text "L'État Espace Professionnel". Below the logo is the URL "impots.gouv.fr". To the right of the URL are two login links: "Connexion à l'espace particulier" and "Connexion à l'espace professionnel" (highlighted with a red arrow). There is also a search bar labeled "Rechercher" and a magnifying glass icon. Below the header, there is a navigation menu with links for "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", "International", and "International (english)". A "Contact et prise de RDV" link is also present. A yellow banner at the bottom left features a smartphone displaying a messaging app and the text "Nouveauté". Another yellow banner to the right says "Un code pour vous connecter à vos services en ligne".

2. Consultation du compte fiscal pour obtenir le montant de l'acompte attendu

A partir du bouton "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié.

Pour saisir sur votre déclaration d'acompte de TVA n°3514 le montant de l'acompte attendu ou modulé, vous devez préalablement être habilité au service "Consulter le compte fiscal".

L'habilitation à ce service vous permettra de visualiser dans votre compte fiscal votre échéancier d'acomptes de TVA mais également l'ensemble de vos déclarations, vos paiements...

Pour visualiser votre échéancier d'acomptes de TVA n°3514 dans votre compte fiscal, vous devez donc :

- 1 - cliquer sur le service "Consulter votre compte fiscal",



2 - sélectionner dans la rubrique "ACCÈS PAR IMPÔT" le sous-menu "TVA et taxes assimilées" puis "Échéancier".

The screenshot shows the 'ACCÈS PAR IMPÔT' section of the 'impots.gouv.fr' interface. At the top, there's a blue header with 'PROFESSIONNELS' and a 'CONSULTER LE COMPTE' button. Below it, a sidebar shows 'SIREN ou ID SP : [REDACTED]', 'Service gestionnaire : [REDACTED]', and 'QUITTER'. The main content area has tabs for 'ACCÈS PAR IMPÔT' (which is highlighted with a red box), 'HISTORIQUE DES PAIEMENTS', 'SITUATION DE LA DETTE FISCALE', and 'ATTESTATION FISCALE'. Under 'ACCÈS PAR IMPÔT', there are dropdown menus for 'Bénéfices industriels et commerciaux', 'Autres impôts', and 'Paiement'. The 'Autres impôts' menu is expanded, showing 'TVA et taxes assimilées' (which is highlighted with a red box) and 'Déclarations'. Below this, there's a table for 'VOS' (with 'CFE ou CVAE' selected) and 'Paiement' (with 'TVA et taxes assimilées' selected). The table shows a row for 'Du 01/09/2016 au 30/09/2017' with 'Taxe Foncière' and 'Reste à payer' of '12/12/2016'. A red arrow points to the 'Echéancier' link in this row. At the bottom, there's a section for 'LES NOUVEAUTÉS DU COMPTE FISCAL DES PROFESSIONNELS' and a 'IMPORTANT : MISE EN LIGNE DES AVIS D'IMPOSITION DE CFE ET/OU D'IFER 2016' section with bullet points about consultation and payment.

Votre échéancier reprend pour les acomptes de TVA de juillet et de décembre le montant attendu ainsi que la date limite de dépôt.

The screenshot shows the 'CONSULTER LE COMPTE' interface for professionals. At the top, there are fields for 'SIREN ou ID SP' and 'Service gestionnaire'. Below that, a button labeled 'CONSULTER LE COMPTE' and a link 'Accès au compte fiscal > Echéancier TVA'. The main content area is titled 'Echéancier : TVA et taxes assimilées - secteur n°1 du 01/12/2009 au 20/09/2015' and 'Activité : [redacted] - dernière mise à jour des données le 08/12/2016'. A table titled 'TVA - Régime simplifié d'imposition' lists acompte amounts and payment dates:

Acompte	Montant	Date limite de paiement	Observations
JUILLET 2016	1 029,00	21/07/2016	
DECEMBRE 2016	748,00	21/12/2016	

At the bottom, a note states: 'Ces informations, qui ne sont pas nécessairement exhaustives, sont données à titre indicatif.'

Remarque : la colonne "Observations" peut être renseignée en cas de suspension d'acompte.

☞ Notez le montant de l'acompte à payer que vous vous apprêtez à déclarer.

Dans cet exemple, le montant à payer pour l'acompte de juillet 2016 est de 1029 euros et, pour l'acompte de décembre 2016, de 748 euros.

3. Accès au service "Déclarer la TVA" pour déclarer le montant de l'acompte attendu

Pour accéder au service "Déclarer la TVA", vous devez préalablement quitter le service "Consulter le compte fiscal" en cliquant sur "QUITTER".

The screenshot shows the 'CONSULTER LE COMPTE' interface for professionals. The 'QUITTER' button is highlighted with a red arrow. The rest of the interface is identical to the previous screenshot, displaying the 'Echéancier TVA' section and the acompte table.

Après avoir cliqué sur "QUITTER", vous accédez à l'écran d'accueil de votre espace professionnel :

Après avoir cliqué sur "QUITTER", vous accédez à l'écran d'accueil de votre espace professionnel :

Mme Lila ROSEMONDE

Abonné : 20101670101919

Espace pro. Impots.gouv.fr Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ? En savoir plus : OUPS.GOUV.FR Vous avez droit à l'erreur

DOSSIER COURANT

SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MESSAGERIE

Adresse électronique de l'entreprise [+] En savoir plus

MON ESPACE

Gérer les services Gérer les comptes bancaires [+] Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

Calendrier fiscal Tests économie collaborative Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

DÉCLARER

TVA Impôt sur les sociétés Taxe sur les salaires CVAE Revenus de capitaux mobiliers Taxe activités polluantes Taxe v. vénale immeubles Résultat [+] Économie collaborative [+] Dispositif DAC6 [+]

PAYER

TVA Impôt sur les sociétés Taxe sur les salaires CVAE Revenus de capitaux mobiliers Taxe activités polluantes Taxe v. vénale immeubles Prélèvement à la source [+] CFE et autres impôts Dette fiscale [+]

DÉMARCHES

Remboursement de TVA UE Guichet de TVA UE Gérer mes biens immobiliers

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez ici.

☛ Sélectionnez le service "Déclarer > T.V.A."

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités est affiché :

The screenshot shows a web interface for tax declarations on the impots.gouv.fr website. At the top, there's a blue header bar with the site's logo and navigation links: AIDE, PROFESSIONNELS, GÉRER, CONSULTER, DÉCLARER, PAYER, DÉMARCHES, and MESSAGERIE. Below the header, a breadcrumb trail indicates the current location: Espace professionnel > Déclarer > T.V.A. The main content area is titled "CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LA T.V.A." and displays the following message: "Vous avez sélectionné le dossier suivant :". It shows a list of three entries under "Secteur d'activité":

- Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101 (radio button selected)
- Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101
- Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101

Each entry has a blurred "Adresse fiscale" column. The third entry includes a note: "- cessé 31/12/2018 -". At the bottom right of the list is a red-bordered "DÉCLARER" button with a white arrow icon. A red arrow points from the bottom right towards this button. On the left side of the page, there's a sidebar with a "Abonné :" section and a "Aide : tous les pas-à-pas" link.

↳ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer"

Après avoir cliqué sur le bouton "Déclarer", vous accédez à l'écran suivant (écran comportant notamment les périodes d'imposition) :

☛ **Cliquez sur le bouton « Déclarer » correspondant au formulaire et à la période d'imposition que vous souhaitez déclarer (ex : 3514 acompte de juillet de l'année 2022).**

Déclarer TVA

Régime d'imposition Activité	Réel simplifié d'imposition Location de logements	Adresse fiscale de taxation Service gestionnaire	NANTES SIE NANTES CENTRE
Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Année 2022	3514 <i>Acompte de juillet</i>	19/07/2022	Déclarer
Année 2021	3517-S	03/05/2022	Déclarer
Année 2020	3517-S	04/05/2021	Déclaration déposée le 22/12/2021 à 14:38:57

Déclarez pour une période non listée

▶ Saisissez une période d'imposition
du au

▶ Indiquez la raison pour laquelle la période de votre déclaration n'est pas listée ci-dessus

Redressement judiciaire Date
 Cession / cessation

Valider

Précision : lorsque la date limite de dépôt est indiquée en rouge, cela signifie que celle-ci est dépassée.

L'acompte de TVA n°3514 de juillet 2022 s'affiche :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3514
(Applicable à compter du 01/01/2022)

Avis d'acompte de la taxe sur la valeur ajoutée
Régime simplifié

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

1 - JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACOMPTE ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ECHEANT UN EVENTUEL CREDIT DE TVA

01	Montant de l'acompte attendu ou modulé	<input type="text"/>
02	Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur la précédente déclaration CA12/CA12E, et à déduire éventuellement du montant de l'acompte attendu ou modulé	<input type="text"/>
03	Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA	<input type="text"/>
04	Je demande la suspension du ou des acomptes restant à courir	<input type="checkbox"/>

2 - JE SOUHAITE BENEFICIER D'UN REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA SUR INVESTISSEMENTS

05	Montant de la TVA collectée au titre du semestre	<input type="text"/>
06	Montant de la TVA déductible au titre du semestre	<input type="text"/>
07	Crédit de TVA dégagé au titre du semestre	<input type="text"/>
08	Remboursement de la TVA sur investissements (indiquez le montant du remboursement qui est sollicité dans les conditions habituelles sur le formulaire n° 3519). Ce montant doit être supérieur à 760 €. Mon acompte attendu au titre du semestre est égal à 0.	<input type="text"/>

Mention expresse
 Paiement par imputation

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

Annuler **Effacer le formulaire** **Continuer**

NB : seules les zones non grises doivent être renseignées : les parties grisées effectuent des calculs automatiques et ne sont pas accessibles à la saisie.

! La copie d'écran de la déclaration d'acompte de TVA n°3514 est destinée uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elle peut ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

☞ Reporter sur la ligne 01 « Montant de l'acompte attendu ou modulé », le montant à payer visualisé préalablement dans votre compte fiscal correspondant à la période d'imposition que vous souhaitez déclarer (voir « 2. Consultation du compte fiscal pour obtenir le montant de l'acompte attendu »).



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3514

(Applicable à compter du
01/01/2022)Avis d'acompte de la taxe sur la valeur ajoutée
Régime simplifié[Aide en ligne à la saisie du formulaire](#) ?**1 - JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACOMPTE ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ECHÉANT UN EVENTUEL CREDIT DE TVA**

01	Montant de l'acompte attendu ou modulé	<input type="text" value="748"/>
02	Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur la précédente déclaration CA12/CA12E, et à déduire éventuellement du montant de l'acompte attendu ou modulé	<input type="text"/>
03	Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA	<input type="text" value="748"/>
04	Je demande la suspension du ou des acomptes restant à courir	<input type="checkbox"/>

2 - JE SOUHAITE BENEFICIER D'UN REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA SUR INVESTISSEMENTS

05	Montant de la TVA collectée au titre du semestre	<input type="text"/>
06	Montant de la TVA déductible au titre du semestre	<input type="text"/>
07	Crédit de TVA dégagé au titre du semestre	<input type="text"/>
08	Remboursement de la TVA sur investissements (indiquez le montant du remboursement qui est sollicité dans les conditions habituelles sur le formulaire n° 3519). Ce montant doit être supérieur à 760 €. Mon acompte attendu au titre du semestre est égal à 0.	<input type="text"/>

 Mention expresse Paiement par imputation**CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE****Annuler** **Effacer le formulaire** **> Continuer**

⚠ Si nécessaire, complétez les autres champs puis cliquez sur le bouton "Continuer". Dans cet exemple, pour l'acompte de juillet 2022, le montant à reporter sur la ligne 01 « montant de l'acompte attendu ou modulé » est de 748 euros.

⚠ La copie d'écran de la déclaration d'acompte de TVA n°3514 est destinée uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elle peut ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

Un récapitulatif sera alors affiché. **Vérifiez les montants indiqués.**

Déclarer TVA

[← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie](#)

Déclaration 3514

Déclaration

Récapitulation

Signature

Certificat de dépôt

Période d'imposition
Date limite de dépôt

Année 2022 - Acompte de juillet
19/07/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3514 (applicable à compter du 01/01/2022)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3514

(Applicable à compter du
01/01/2022)

Avis d'acompte de la taxe sur la valeur ajoutée
Régime simplifié

1 - JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACOMPTE ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ECHEANT UN EVENTUEL CREDIT DE TVA

01 Montant de l'acompte attendu ou modulé

748

03 Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA

748

< Modifier

Imprimer

> Valider



Si vous constatez une erreur, vous pouvez cliquer sur le bouton "Modifier" et retourner à l'écran précédent pour faire vos modifications. Sinon, cliquez sur le bouton "Valider".



La copie d'écran de la déclaration d'acompte de TVA n°3514 est destinée uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elle peut ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

Vous arrivez sur l'écran de signature électronique :

Déclarer TVA

[← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie](#)

Déclaration 3514

Declaration Récapitulation **Signature** Certificat de dépôt

Période d'imposition : Année 2022 - Acompte de juillet
Date limite de dépôt : 19/07/2022

Signer et envoyer le document

À ce stade vous pouvez modifier les données saisies préalablement en cliquant sur le bouton « Modifier » ou valider les données en signant électroniquement ce document.

En cliquant sur « Signer et envoyer », vous **transmettez le document**.

Un **certificat de prise en compte du dépôt** (accusé de réception électronique) vous sera transmis en ligne aussitôt après la vérification de la validité de votre signature. Sans accusé de réception, la présente procédure ne peut être considérée comme achevée.

← Modifier ✓ Signer et envoyer 

Cliquez sur le bouton "Signer et envoyer".

Déclarer TVA

[← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie](#)

Déclaration 3514

Declaration Récapitulation Signature Certificat de dépôt

Période d'imposition : Année 2022 - Acompte de juillet
Date limite de dépôt : 19/07/2022

 **Votre déclaration est maintenant terminée.**

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document.
La déclaration transmise et l'accusé de réception seront consultables en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

 [Imprimer l'accusé de réception](#)

 **Accès au service de paiement**

Vous pouvez payer en cliquant sur le bouton ci-dessous ou celui situé en bas de page

 [Payer](#)

☞ Un accusé de réception vous est délivré :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NANTES CENTRE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
2 RUE DU GAL MARGUERITE CS 23514
44035 NANTES CEDEX 1
02 53 55 16 36
SIE.NANTES-CENTRE@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR
SUR RENDEZ-VOUS

M DUMONT , merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise M , SIREN

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA

Formulaire principal : 3514

Période déclarée : 01/01/2022 au 31/12/2022

Date limite de dépôt : 19/07/2022

Numéro de dépôt : TVA-2022281-0000000000002727

Date de dépôt : 08 octobre 2022 à 14:30:06 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire :

Identifiant du soumissionnaire :

Désignation du signataire :

Synthèse des éléments déclarés : Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA : 748

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
(certificat n° 5062466682869110930639586247)

Signature numérique :

> Payer > Autre déclaration > Espace abonné

Je donne
mon avis

SERVICES PUBLICS*

L'accusé de réception attestant du dépôt de votre document est opposable à l'administration fiscale. Il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.

L'accusé de réception est également consultable en utilisant le service "Consulter mon compte fiscal" à partir de l'espace professionnel.

☞ **FIN d'étape :** la déclaration de l'acompte de TVA n°3514 est terminée. Vous pouvez ensuite accéder au paiement, saisir une autre déclaration ou revenir à votre espace professionnel.

4. Accès au service "Payer la TVA"



La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement.

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,
- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.



Vous avez déposé une déclaration.

Confirmez vous que vous souhaitez quitter le service sans payer ?

NB: A tout moment, vous pourrez accéder au service de paiement à partir de votre espace abonné pour payer cette déclaration.

Oui

Non



☞ Cliquez sur le bouton "Oui"

4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

Rappel : le paiement effectué ne sera prélevé qu'à la date limite de dépôt.

Si vous souhaitez payer directement après avoir déclaré, sur le dernier écran de la déclaration, Cliquez sur le bouton "Payer" l'un des deux boutons (copies écrans ci-dessous)

Déclaration 3514

Déclaration Récapitulation Signature Certificat de dépôt

Période d'imposition Année 2022 - Acompte de juillet
Date limite de dépôt 19/07/2022



Votre déclaration est maintenant terminée.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document. La déclaration transmise et l'accusé de réception seront consultables en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

Imprimer l'accusé de réception



Accès au service de paiement

Vous pouvez payer en cliquant sur le bouton ci-dessous ou celui situé en bas de page

> Payer

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA

Formulaire principal : 3514

Période déclarée : 01/01/2022 au 31/12/2022

Date limite de dépôt : 19/07/2022

Numéro de dépôt : TVA-2022281-0000000000002727

Date de dépôt : 08 octobre 2022 à 14:30:06 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire :

Identifiant du soumissionnaire :

Désignation du signataire :

Synthèse des éléments déclarés : Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA : 748

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
(certificat n° 5062466682869110930639586247)

Signature numérique :

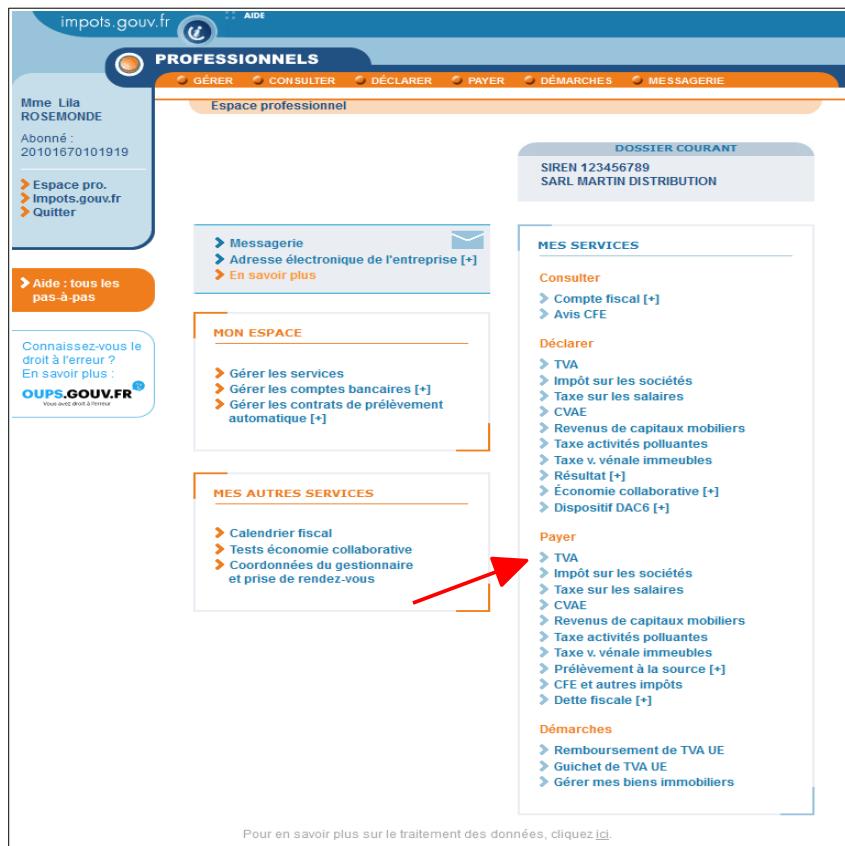
```
Yem/QJ3AVAtzey2Fx29bPfc=4UDqpoVoci+b1Xjne7Ly7LN2xXEIjdu3d/QCo=57
MdINTh3A16RsNQ47x+8uB5NBtOnOw2e70L025xtJyKnQ0X0AJNYLFm5NTym7tno
hEKkFLGcBii6B1mhMcQ22vYGQeOEo6gDs8nwVTbIDWXpBkE8yD8wq2bpd1y=BN
x3HUhi00MT7PDAGfmEluD+s7doSeH7PaEqcpXBf6ZLME7ByNbMfqmwK31rMs4+d/j
fVohNI1gWQalaAf5fAt9CCIGNku9YoCeqZIhcYW7JVTn7cYzvLN42aiBgDPzW+P
D18DOvfKxEw2cr9454pgmA==
```

> Payer > Autre déclaration > Espace abonné

↳ Cliquez sur le bouton "Payer" (l'un des deux boutons)

4.2. 2^e cas : vous payez ultérieurement

Dans ce cas, vous accédez au paiement de la TVA par le service "Payer > T.V.A." dans votre espace professionnel :



→ Cliquez sur le lien "Payer > T.V.A."

→ Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

→ Un écran vous proposant une ou plusieurs activités est affiché :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface for professionals. At the top, there's a blue header bar with the 'AIDE' link and a user icon. Below it, a navigation menu has 'PROFESSIONNELS' selected. The main content area is titled 'Espace professionnel > Payer > T.V.A.' and features a sub-section 'CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR PAYER LA T.V.A.'. It displays a table with three rows of activity options:

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101	[redacted]	
<input type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101	[redacted]	- cessé 31/12/2018 -
<input type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101	[redacted]	

A large red arrow points from the bottom right towards the 'PAYER' button in the table footer.

↳ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer"

4.3. Sélection de la facture

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (3.1) ou ultérieurement (3.2), l'écran affiche l'ensemble des déclarations pouvant être télépayées :

Les factures affichées peuvent être "initiales" ou "rectificatives".

- Cas d'une déclaration initiale :

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE** [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)  **Quitter**

N° fiscal :

Paiement de la Taxe sur la valeur ajoutée

Étape 1 sur 4

Sélection de la déclaration de TVA à payer

Étape suivante : Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Sélection de la déclaration

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :

Déclaration de TVA déposée le 07 juillet 2022 à 10:17

Déclaration : 3514 initiale
Période : du 01/10/2021 au 30/09/2022
Date limite de paiement : 19/07/2022
Montant total dû : 3 633,00 €
Montant déjà payé : 0,00 €
Montant restant dû : 3 633,00 €

↓

Payer cette déclaration

Dernières déclarations réglées

 Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

-Cas d'une déclaration rectificative :

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)  Quitter
Liberté
Égalité
Fraternité
N° fiscal : _____

Paiement de la Taxe sur la valeur ajoutée

Sélection de la déclaration

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :

Déclaration de TVA déposée le 07 juillet 2022 à 10:17

Déclaration : 3514 rectificative
Période : du 01/10/2021 au 30/09/2022
Date limite de paiement : 19/07/2022
Montant total dû : 3 633,00 €
Montant déjà payé : 3 633,00 €
Montant restant dû : 0,00 €

Cette déclaration est déjà réglée. Veuillez cliquer sur le bouton "Valider cette déclaration" afin qu'elle ne soit plus proposée en sélection.

Valider cette déclaration

Dernières déclarations réglées

 Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

↳ Cliquez sur le bouton "Payer cette déclaration"

4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)



Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (Crayon "Modifier le montant à payer").

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclaré :



Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Gérer les comptes bancaires de l'entreprise.](#)

Deux cas sont possibles :

- Cas n°1 : 4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire
- Cas n°1 : 4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire

Paiement de la Taxe sur la valeur ajoutée

Étape 2 sur 4

Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

Déclaration de TVA déposée le 07 juillet 2022 à 10:17

Déclaration : 3514 initiale	Montant total dû : 3 633,00
Période : du 01/10/2021 au 30/09/2022	Montant déjà payé : 0,00
Date limite de paiement : 19/07/2022	Montant restant dû : 3 633,00

Montant à payer

Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

3 633,00



Répartition du paiement

Le montant total de votre créance sera prélevé sur le compte bancaire ci-dessous.

Coordonnées bancaires

IBAN : FR76

BIC :

Titulaire du compte

Établissement bancaire :

Étape précédente

Valider la répartition

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

↳ Cliquez sur le bouton "Valider la répartition"

4.4.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

impots.gouv.fr

N° fiscal :



Paiement de la Taxe sur la valeur ajoutée

Étape 2 sur 4

Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

Déclaration de TVA déposée le 07 juillet 2022 à 10:17

 Déclaration : 3514 initiale	 Montant total dû : 3 633,00
 Période : du 01/10/2021 au 30/09/2022	 Montant déjà payé : 0,00
 Date limite de paiement : 19/07/2022	 Montant restant dû : 3 633,00

Montant à payer

Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

3 633,00 

Répartition du paiement

Veuillez sélectionner un à trois comptes bancaires maximum et saisir le montant associé au prélèvement à effectuer sur chacun des comptes choisis.

Coordonnées bancaires

<input checked="" type="checkbox"/> IBAN : FR76 [REDACTED]	Montant
BIC : [REDACTED]	<input type="text" value="3 000,00"/> 
Titulaire du compte : [REDACTED]	
Établissement bancaire : [REDACTED]	
<input checked="" type="checkbox"/> IBAN : FR76 [REDACTED]	Montant
BIC : [REDACTED]	<input type="text" value="633,00"/> 
Titulaire du compte : [REDACTED]	
Établissement bancaire : [REDACTED]	
<input type="checkbox"/> IBAN : FR76 [REDACTED]	Montant
BIC : [REDACTED]	<input type="text"/> [REDACTED]
Titulaire du compte : [REDACTED]	
Établissement bancaire : [REDACTED]	



© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

↳ Après la sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser et la ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Valider la répartition"

4.5. Récapitulatif du paiement

RÉpublique
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

Quitter

N° fiscal : 9

Paiement de la Taxe sur la valeur ajoutée

Étape 3 sur 4

Récapitulatif du paiement avant validation

Étape suivante : Prise en compte de l'ordre de paiement

Détails de la déclaration

- Déclaration : 3514 initiale
- Période : du 01/10/2021 au 30/09/2022
- Date limite de paiement : 19/07/2022
- Montant total dû : 3 633,00 €
- Montant déjà payé : 0,00 €
- Montant du paiement : 3 633,00 €
- Montant restant dû : 0,00 €

Répartition du paiement

- Titulaire du compte : [redacted]
- Sur le compte bancaire : FR76
- Établissement bancaire : [redacted]
- Montant du paiement à effectuer : 3 633,00 €

Retourner à la sélection Étape précédente **Valider le paiement**

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

Cliquer sur le bouton "Valider le paiement"

Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :

[Fermer](#) 

Validation du paiement

Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement.

Confirmez-vous la validation du paiement ?



↳ Cliquer sur le bouton "Valider"

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.

Paiement de la Taxe sur la valeur ajoutée

Étape 4 sur 4

Prise en compte de l'ordre de paiement

Votre paiement a bien été enregistré le 10 juillet 2022 à 14:51.

- Déclaration : 3514 initiale
- Période : du 01/10/2021 au 30/09/2022
- Date limite de paiement : 19/07/2022
- Montant total dû : 3 633,00 €
- Montant déjà payé : 0,00 €
- Montant du paiement : 3 633,00 €
- Montant restant dû : 0,00 €

Votre ordre de paiement

- Titulaire du compte [redacted]
- Sur le compte bancaire :
Établissement bancaire : [redacted];
- Pour un montant de [redacted]
- Numéro de l'ordre de paiement : [redacted]
- Référence unique du mandat (RUM) : [redacted]

Le prélèvement interviendra à compter du 19 juillet 2022.

Les détails relatifs à votre paiement seront consultables dès demain dans votre compte fiscal professionnel.

[Retourner à la sélection](#)

[Enregistrer en PDF](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

Vous pouvez enregistrer le Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement en appuyant sur le bouton "Enregistrer en PDF"



Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation.



Certificat de prise en compte du paiement

Votre paiement de 3 633,00 € a bien été enregistré le 10 juillet 2022 à 14:51.

Récapitulatif de votre paiement

Impôt : Taxe sur la valeur ajoutée

Déclaration : 3514 initiale

Période : du 01/10/2021 au 30/09/2022

SIREN :

Montant du paiement : 3 633,00 €

Date du prélèvement : à compter du 19/07/2022

Ordre(s) de paiement : n° [REDACTED] sur le compte bancaire FR76 [REDACTED]
pour un montant de 3 633,00 € (RUM n°null)

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales (<https://www.impots.gouv.fr/portail/mentions-legales>)

FIN d'étape : le paiement de la TVA est terminé.

5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de rendez-vous > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données (EFI, GIR - Pilier 2) > Accéder au formuel.